[adresse du service des impôts des entreprises dont relève la société]

*Par lettre RAR*

**Objet : Renonciation pour l’option pour la TVA sur les débits**

Madame, Monsieur,

La société *[nom de la société*] a pour activité *[activité de la société*]. Elle a exercé l’option pour le paiement de la TVA d’après les débits sur les loyers par un courrier en date du [*date du courrier*], conformément à l’[article 77 de l’annexe III au code général des impôts](https://search.wisetax.fr/#/article/LEGI:CGIANX3:77).

Par la présente, la société *[nom de la société*] souhaite vous informer qu’elle renonce au bénéfice de cette option.

Comme le précise l’administration fiscale dans sa doctrine[[1]](#footnote-0), cette renonciation prendra effet à compter du 1er jour du mois suivant celui au cours duquel ce courrier vous est envoyé, soit au cas présent pour les locations réalisées à compter du 1er *[mois suivant au cours duquel le courrier est envoyé*] [*année de l’envoi du courrier*].

Nous vous remercions de l’attention accordée à notre demande et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de notre considération distinguée.

Fait à [*lieu*], le [*date*]

(*Signature manuscrite de la personne engageant l’entreprise étrangère*)

1. BOFIP - [BOI-TVA-BASE-20-50-10](https://search.wisetax.fr/#/article/BOI:BOI:BOI-TVA-BASE-20-50-10) §60 [↑](#footnote-ref-0)